RCS : COMPIEGNE
Code greffe : 6002

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de COMPIEGNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2001 B 50435
Numéro SIREN : 439 634 775
Nom ou dénomination : BERNARD RENET FINANCES

Ce dépôt a été enregistré le 18/02/2014 sous le numéro de dépôt 864

TRIBUNAL DE COMMERCE DE COMPIEGNE (OISE)

DÉPOSÉ LE
18 FEV. 2014
Tribunal de Commerce de COMPIEGNE
N° 864

L'AN DEUX MIL TREIZE
Le Mardi Dix-Sept Septembre à Neuf Heures

Les Actionnaires de la Société par Actions Simplifiée dénommée ***BERNARD RENET FINANCES,*** au capital de 2.000.000 €, dont le siège est à VILLERS SAINT FRAMBOURG – 60810 - Rue Colin, n° 3, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de COMPIEGNE, sous le numéro 439 634 775,

Se sont réunis au siège social, en **ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**, sur la convocation faite par son Président, suivant lettre du 28 Août précédent.

FEUILLE DE PRESENCE

Il a été établi une feuille de présence qui a été signée par chaque membre en entrant en séance.

SONT EXCUSEES

1°) La société SAS SECODEX
Dont le siège est à CREIL – 60105- 2, Allée de la Forêt d'Halatte, Bât. Alatium 2,
2°) La société BLOCKORBAN
Dont le siège est à CHANTILLY – 60500 – Avenue du Maréchal Joffre, n° 26,
Co-Commissaires aux Comptes Titulaires de la société,
Régulièrement convoquées suivant lettre du 28 Août 2013.

BUREAU DE L'ASSEMBLEE

L'Assemblée est présidée par Madame Linda BLAIZOT, en sa qualité de Président de la société, conformément aux dispositions statutaires.
Madame BLAIZOT assume les également fonctions de secrétaire de séance.

QUORUM - REGULARITE DE L'ASSEMBLEE

Madame le Président constate et déclare que tous les associés sont présents ou représentés, que le quorum prévu par les dispositions statutaires est donc atteint et, qu'en conséquence, l'Assemblée peut valablement délibérer sur les questions figurant à l'ordre du jour.

DEPOT DE PIECES ET DOCUMENTS DIVERS

Madame le Président dépose sur le bureau de l'Assemblée et met à la disposition des Actionnaires, les documents suivants :

1. Un exemplaire des statuts,
2. Une copie de la lettre de convocation adressée aux Actionnaires,
3. Une copie de la lettre de convocation adressée aux Commissaires aux Comptes,
4. La feuille de présence certifiée exacte par le Président de séance,
5. L'ordonnance rendue par Monsieur le Président du Tribunal de Commerce, en date du 19 Juin 2013,
6. Le rapport du Président à l'Assemblée,
7. Le rapport du Conseil de Surveillance,
8. Et le texte des résolutions sur lesquelles l'Assemblée est appelée à délibérer.

DECLARATION

Madame le Président rappelle qu'il a été adressé avec la convocation, plus de 15 jours avant la présente réunion, tous les documents prévus par les dispositions statutaires, notamment le rapport du Président et le texte des résolutions proposées au vote des Actionnaires.
L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

BL

DÉPOSÉ LE
18 FEV. 2014
Tribunal de Commerce de COMPIEGNE
N° 867

L'AN DEUX MIL TREIZE
Le Mardi Dix-Sept Septembre à Neuf Heures

Les Actionnaires de la Société par Actions Simplifiée dénommée ***BERNARD RENET FINANCES,*** au capital de 2.000.000 €, dont le siège est à VILLERS SAINT FRAMBOURG – 60810 - Rue Colin, n° 3, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de COMPIEGNE, sous le numéro 439 634 775,

Se sont réunis au siège social, en **ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**, sur la convocation faite par son Président, suivant lettre du 28 Août précédent.

FEUILLE DE PRESENCE

Il a été établi une feuille de présence qui a été signée par chaque membre en entrant en séance.

SONT EXCUSEES

1°) La société SAS SECODEX
Dont le siège est à CREIL – 60105- 2, Allée de la Forêt d'Halatte, Bât. Alatium 2,
2°) La société BLOCKORBAN
Dont le siège est à CHANTILLY – 60500 – Avenue du Maréchal Joffre, n° 26,
Co-Commissaires aux Comptes Titulaires de la société,
Régulièrement convoquées suivant lettre du 28 Août 2013.

BUREAU DE L'ASSEMBLEE

L'Assemblée est présidée par Madame Linda BLAIZOT, en sa qualité de Président de la société, conformément aux dispositions statutaires.
Madame BLAIZOT assume les également fonctions de secrétaire de séance.

QUORUM - REGULARITE DE L'ASSEMBLEE

Madame le Président constate et déclare que tous les associés sont présents ou représentés, que le quorum prévu par les dispositions statutaires est donc atteint et, qu'en conséquence, l'Assemblée peut valablement délibérer sur les questions figurant à l'ordre du jour.

DEPOT DE PIECES ET DOCUMENTS DIVERS

Madame le Président dépose sur le bureau de l'Assemblée et met à la disposition des Actionnaires, les documents suivants :

1. Un exemplaire des statuts,
2. Une copie de la lettre de convocation adressée aux Actionnaires,
3. Une copie de la lettre de convocation adressée aux Commissaires aux Comptes,
4. La feuille de présence certifiée exacte par le Président de séance,
5. L'ordonnance rendue par Monsieur le Président du Tribunal de Commerce, en date du 19 Juin 2013,
6. Le rapport du Président à l'Assemblée,
7. Le rapport du Conseil de Surveillance,
8. Et le texte des résolutions sur lesquelles l'Assemblée est appelée à délibérer.

DECLARATION

Madame le Président rappelle qu'il a été adressé avec la convocation, plus de 15 jours avant la présente réunion, tous les documents prévus par les dispositions statutaires, notamment le rapport du Président et le texte des résolutions proposées au vote des Actionnaires.
L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

BL

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

Madame le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est réunie afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport de gestion concernant l'exercice clos le ***31 Décembre 2012*** et présentation du bilan et des comptes se rapportant audit exercice,
2. Lecture du rapport du Conseil de Surveillance,
3. Lecture du rapport général du Commissaire aux Comptes,
4. Lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes,
5. Approbation du bilan et des comptes se rapportant à l'exercice clos le ***31 Décembre 2012,***
6. Quitus au Président et aux Commissaires aux Comptes,
7. Affectation des résultats,
8. Questions diverses.

RAPPORT DU PRESIDENT

Madame le Président donne ensuite lecture à l'Assemblée du rapport qu'il a établi en vue de la présente Assemblée Générale.

DELIBERATION

Cette lecture terminée, Madame le Président déclare la discussion ouverte.

Après échange de vues, Madame le Président soumet au vote des Actionnaires, les résolutions suivantes procédant de l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

Approbation des Comptes - Quitus au Président et aux Commissaires aux Comptes

L'Assemblée Générale des actionnaires, après avoir entendu,

- La lecture du rapport du Président sur l'activité de la société au cours de l'exercice clos le ***31 Décembre 2012*** et sur les comptes dudit exercice,
- La lecture du rapport du Conseil de Surveillance,
- Et la lecture des rapports des Commissaires aux Comptes sur l'exercice de leur mission au cours du même exercice,

Approuve sans réserve le bilan et les comptes de l'exercice tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que toutes les opérations traduites par ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne quitus à Madame Linda BLAIZOT, Président de la société, au titre de sa gestion lors dernier exercice social.

Elle reconnaît également que les Commissaires aux Comptes ont bien et fidèlement rempli leur mandat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Affectation des résultats

L'Assemblée Générale des actionnaires, sur la proposition de son Président, décide d'imputer la perte nette comptable de l'exercice clos le ***31 Décembre 2012,*** s'élevant à ***TRENTE HUIT MILLE QUATRE VINGT TREIZE EUROS ET TRENTE TROIS CENTIMES (38.093,33 €),*** sur le compte intitulé ***Autres Réserves.***

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Approbation du rapport spécial des Commissaires aux Comptes

L'Assemblée Générale des actionnaires, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L 225-38 et suivants du Code de Commerce, déclare l'approuver intégralement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

BL

QUATRIEME RESOLUTION
Rappel des dividendes mis en distribution

Statuant en application des dispositions légales, l'Assemblée Générale des actionnaires constate que le dividende alloué à chaque action, au titre des trois derniers exercices, s'est élevé à :

Exercices	2009	2010	2011
Dividendes	65 €	50 €	0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION
Nomination des Commissaires aux Comptes

L'Assemblée Générale des Actionnaires constate que le mandat des Commissaires aux Comptes est arrivé à expiration avec la présente Assemblée Générale, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2012, c'est-à-dire :

- ***La société SAS SECODEX***
 Ayant son siège social à CREIL – 60105- 2, Allée de la Forêt d'Halatte, Bât. Alatium 2
 En qualité de Commissaire aux Comptes Titulaire
- ***Monsieur Charles-Henry LAPRUN***
 Demeurant à VERNEUIL EN HALATTE – 60550 – Avenue de Bergoïde, n° 14
 En qualité de Commissaire aux Comptes Suppléant
- ***La société BLOCKORBAN***
 Ayant son siège à CHANTILLY – 60500 – Avenue du Maréchal Joffre, n° 26
 En qualité de Co-Commissaire aux Comptes Titulaire
- Et ***Monsieur Xavier SOHIER***
 Demeurant à BEAUVAIS – 60000 - Rue Jean de Lignières, n° 12
 En qualité de Co-Commissaire aux Comptes Suppléant.

Elle décide de nommer, en remplacement, pour une nouvelle durée de 6 exercices :

- ***La société BLOCKORBAN,*** sus-dénommée,
 En qualité de Commissaire aux Comptes Titulaire
- Et ***Monsieur Xavier SOHIER***
 En qualité de Commissaire aux Comptes Suppléant.

L'Assemblée Générale des Actionnaires décide de ne pas nommer de nouveaux co-Commissaires aux Comptes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à Dix Heures.

PROCES-VERBAL

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par Madame Linda BLAIZOT, en sa qualité de Présidente.

BL